



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/306
S/24224/
1er juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 1er juillet 1992, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui
vous est adressée par le Président de la République fédérative de
Yougoslavie, S. E. M. Dobrica Cosic, à l'occasion de la prise de ses fonctions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée
générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de
sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

* A/47/50.

ANNEXE

Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le
Président de la République fédérative de Yougoslavie

J'ai l'honneur de vous adresser la présente lettre alors que je viens d'accepter la charge exceptionnellement lourde de Président de la République fédérative de Yougoslavie, en cette heure fatidique pour les peuples qui ont décidé de continuer à vivre ensemble dans l'Etat de Yougoslavie.

Vous savez bien quelles sont les racines et la genèse de la crise yougoslave. Dans le processus de désintégration de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, important pays d'Europe et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, il y a eu bien des actes imprudents - et de nombreuses erreurs - qui ont entraîné des conflits armés d'une tragique ampleur, menaçant l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et par-dessus tout, le droit à la vie.

L'intérêt vital des peuples dont les représentants m'ont élu et ma principale préoccupation sont de voir la paix pleinement rétablie dès que possible, un règlement juste instauré dans tout l'espace qu'occupait l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et une solution démocratique apportée à tous les problèmes subsistant entre les Etats issus de l'ancienne République, dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, il est indispensable de mettre fin de toute urgence à la tragique guerre de Bosnie-Herzégovine et d'y rechercher une issue pacifique sur la base d'un accord entre les trois communautés ethniques qui y vivent. C'est ce qu'attend la communauté internationale et, pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de persuader les parties au conflit, notamment les Serbes de Bosnie-Herzégovine, de renoncer à tout recours à la force et au revanchisme.

Mes efforts, au plan national comme au plan international, se fondent sur la volonté démocratique du peuple et sur l'engagement de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et de tous les autres instruments de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Je ne ménagerai aucun effort en vue de donner vie aux valeurs européennes communes en Yougoslavie, pays qui fait partie intégrante de l'espace global de la CSCE.

Mes principaux objectifs au niveau national sont les suivants : créer une économie de marché et encourager l'esprit d'entreprise et l'entreprise privée; affirmer la primauté du droit et instituer une société démocratique; garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que leur protection effective et concrète dans tout le territoire de la Yougoslavie; faire avancer le système démocratique pluraliste par accord de toutes les forces et de tous les partis politiques du pays et en accordant l'attention voulue à l'opposition dans tous les domaines de la vie politique; créer toutes les conditions objectives de la liberté de pensée, d'expression

et d'information; établir un dialogue politique avec les représentants des minorités nationales, en vue de garantir l'exercice de leurs droits conformément aux normes et principes internationaux les plus élevés, et d'assurer une normalisation démocratique de la situation dans la province autonome de Kosovo-Metohija.

Comme je l'ai indiqué dans le discours inaugural que j'ai prononcé devant l'Assemblée fédérale de la Yougoslavie, j'inviterais instamment à organiser de nouvelles élections dans tous les secteurs de l'administration dans les meilleurs délais, à opérer des réformes sages et ambitieuses qui permettent de rompre définitivement avec l'ordre ancien en vue de bâtir le plus rapidement possible un Etat démocratique moderne fondé sur le droit et à adapter les programmes nationaux et sociaux aux réalités du monde d'aujourd'hui et de la civilisation.

Je mettrai toute mon énergie au service de ces réformes étant fermement convaincu qu'elles sont dans notre intérêt vital et dans celui de notre Etat.

Dans le domaine de la politique étrangère, au-delà d'une coopération pacifique dans tous les domaines avec les autres pays membres de la communauté mondiale, j'entends faire en sorte que la République fédérative de Yougoslavie, en tant que pays européen et non aligné, continue de prêter son concours à l'Organisation des Nations Unies et de contribuer activement à renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation mondiale ainsi qu'à entretenir son prestige dans le monde.

A cet égard, je puis vous assurer que je ne ménagerai aucun effort pour opérer les changements susmentionnés et atteindre les objectifs susévoqués car ils sont non seulement dans l'intérêt de la République fédérative de la Yougoslavie, mais ils sont aussi nécessaires à la solution de la crise yougoslave dans son ensemble. Dans ce contexte, la République fédérative de Yougoslavie s'acquittera scrupuleusement des obligations qu'elle a souscrites au niveau international, y compris celle que lui impose sa qualité de membre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. C'est pourquoi, nous souscrivons invariablement aux décisions du Conseil de sécurité et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter de nos obligations et créer au profit de la Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie (FORPRONU) les meilleures conditions possibles afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

L'intérêt capital du peuple de la République fédérative de Yougoslavie commande de mettre fin le plus rapidement possible à la guerre tragique en Bosnie-Herzégovine et de trouver une solution pacifique à tous les conflits qui la déchirent par le biais d'une conférence internationale et sur la base d'un consensus entre les trois peuples qui la constituent.

Nous estimons essentiel de convoquer aussitôt que possible une conférence internationale pour traiter de la crise en Bosnie-Herzégovine, conférence à laquelle participeraient le Secrétaire général de l'ONU, les membres

permanents du Conseil de sécurité, le Président de la CSCE, le Président de la Communauté européenne, Lord Carrington et les parties intéressées de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à participer à une telle conférence.

Afin de créer les conditions nécessaires à cette fin et de surmonter les obstacles à la convocation de cette conférence internationale, nous proposons une fois de plus que des observateurs des Nations Unies soient dépêchés le plus rapidement possible à la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérative de Yougoslavie en vue de constater la situation sur le terrain en toute objectivité. Nous sommes également d'avis qu'il serait très important que vous-même ou votre envoyé spécial et les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, vous rendiez en visite en République fédérative de Yougoslavie dans les meilleurs délais en vue de vous familiariser complètement, par le biais d'entretiens directs, avec tous les aspects de la crise et avec les solutions envisageables.

Mon principal souci est de voir la paix se rétablir pleinement aussi rapidement que possible, se réaliser un juste règlement sur toute l'étendue du territoire de l'ancienne Yougoslavie et se régler par des moyens démocratiques tous les problèmes qui subsistent entre les Etats nés de l'ancienne Yougoslavie. Nous serions disposés à accepter d'élargir le mandat de la conférence internationale susmentionnée à ces questions aussi, si un accord pouvait se réaliser dans ce sens entre les autres participants.

Enfin, je tiens à souligner en particulier que les citoyens de la République fédérative de Yougoslavie comptent que la réalisation des objectifs et des initiatives susmentionnés contribuera au rétablissement de la paix sur le territoire de l'ancienne République fédérative socialiste et à la prompte levée des sanctions internationales sévères décrétées contre la République fédérative de Yougoslavie qui, à tort, éprouvent rudement toutes les couches de notre population sans contribuer le moins du monde à un juste règlement de la crise.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre appui à cet égard, je tiens à vous assurer une fois de plus qu'en ma qualité de Président de la République fédérative de Yougoslavie, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, en vue de lui permettre d'être encore plus efficace dans son action et à vous dire une fois de plus à quel point nous vous savons gré du rôle responsable et constructif que vous jouez.
